

Passage à la télé tout numérique pour la région Ile-de-France, le 08 mars 2011

Si vous avez choisi de changer de poste de télévision pour recevoir le numérique, pensez à rapporter votre ancien appareil en magasin !

Le passage à la télévision numérique pour la région Ile-de-France, le 08 mars prochain, va marquer l'arrêt de la diffusion analogique. Pour recevoir la télé numérique, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

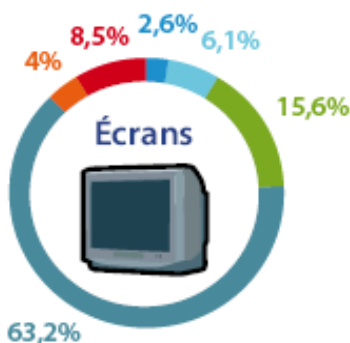
- si votre appareil actuel n'est pas équipé d'un adaptateur intégré, vous pouvez tout simplement recourir à un adaptateur TNT ;
- si vous choisissez d'acheter un nouveau poste de télévision, sachez que tous les téléviseurs commercialisés aujourd'hui sont équipés pour recevoir la télé numérique !

Si vous avez choisi de vous équiper d'un nouvel appareil, adoptez le geste éco-citoyen en rapportant l'ancienne télévision en magasin. Vous préservez ainsi l'environnement !

Votre ancienne télévision contient des matériaux recyclables, mais aussi des substances à traiter avec précaution, telles que les poudres électroluminescentes contenues dans le tube cathodique. En confiant votre ancien appareil en magasin au lieu de l'abandonner sur le trottoir, vous avez la garantie qu'il sera pris en charge par Eco-systèmes, dans des conditions parfaitement contrôlées : l'appareil usagé sera acheminé vers un site de traitement pour y être démantelé, et surtout **dépollué** (extraction des poudres électroluminescentes), puis **recyclé** !



Offrez une deuxième vie à votre poste de télévision !



Tous les appareils électriques et électroniques se recyclent ! Par exemple, le taux de valorisation d'un ancien téléviseur est de 86%. Les matières issues du recyclage de votre ancienne télévision (ferraille, métaux non ferreux, verre, plastique, etc.) seront réutilisées et permettront ainsi d'économiser les ressources naturelles de la planète !

- Ferraille
- Métaux non ferreux (aluminium, cuivre...)
- Plastique recyclé
- Minéraux (verre, ciment...)
- Verre tubes cathodiques
- Déchets
- Autres*

*Substances réglementées, cartes électroniques...

Un geste valable pour tous vos appareils électroniques et électriques usagés !

Tous les appareils électriques et électroniques usagés sont concernés par le recyclage : électroménager, téléviseurs, ordinateurs, baladeurs, GPS, jouets, équipements de bricolage, etc. Trois possibilités s'offrent au consommateur pour se débarrasser « proprement » de son appareil usagé :

- le rapporter en magasin au moment de l'achat d'un appareil neuf (reprise « un pour un »)
- le déposer en déchèterie, si la collectivité a mis en place une collecte sélective des DEEE ;
- contacter une association d'économie sociale et solidaire, comme Emmaüs, si votre appareil marche encore, pour lui donner une 2^{ème} vie.

☞ **Pour connaître tous les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs) près de chez vous : tapez votre code postal sur www.collectons.org**

☞ Quelques chiffres clés

- En 2009, Eco-systèmes a collecté en région Ile-de-France **30 187 Tonnes de DEEE**, soit l'équivalent de **3,2 kg/habitant/an**.
- Entre janvier et décembre 2010, la **collecte des écrans a augmenté de 19 %** par rapport à la même période en 2009.
- **511 points de collecte sont disponibles dans la région Ile-de-France**. Ils se répartissent comme suit :
 - 75 déchèteries
 - 423 magasins
 - 13 acteurs de l'économie sociale et solidaire (Emmaüs)

Contacts presse

OXYGEN

Ophélie Surini / Aurélie Jeanne

Tél. : 01 41 11 37 83 / 37 76

E-mail : ophelie@oxygen-rp.com